

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121927

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121927

Objet de la délibération
DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes :

- Avancement des grades au vu de l'évolution de carrière des responsables de service communaux et de leur ancienneté

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, deux emplois permanents d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Considérant la nécessité de créer les emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'avancement de grade et de la volonté d'évolution de la carrière professionnelle des agents responsables d'un service communal.

Considérant le tableau des effectifs,

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer deux emplois permanents sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable du service technique et responsable du service entretien et enfance à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01.01.2026
- De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials.